

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Demandes de subventions : de Audois,
Réhabilitation du réseau d'assainissement, rue Salvat, Chemin de la Cruzolle - Commune de CASTELNAUDARY du VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,
CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Salvat, Chemin de la Cruzolle de la commune de CASTELNAUDARY,

Décision n° 22-131

DECIDE

ARTICLE I : de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de subventions suivantes :

Ampliation faite le	Intitulé de l'opération	Réhabilitation du réseau d'assainissement, rue Salvat, Chemin de la Cruzolle
Certifié exécutoire en Préfecture le :	Localisation	CASTELNAUDARY
Et par la publication informatique le :	Année de démarrage des travaux	2023
	Montant de l'opération (HT)	284 628,00 €
	Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
	Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	142 314,00 €
	Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
	Montant de l'aide du CD11 (HT)	85 388,40 €
	Autofinancement	56 925,60 €

ARTICLE II : la présente décision n° 22-131 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 27 octobre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20221027-DECISION_22131-DE